

SCoT

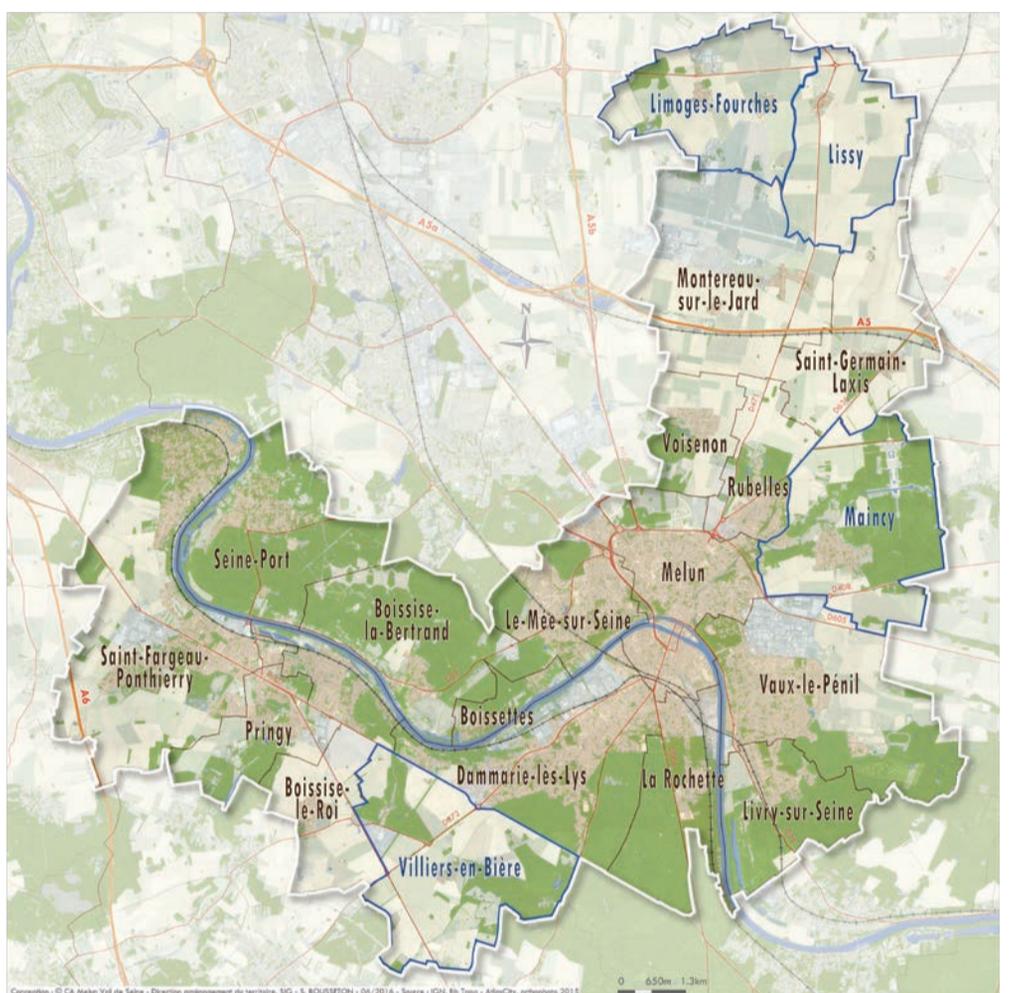
Schéma de Cohérence Territoriale



→ → → **DESSINER LE FUTUR DE VOTRE AGGLO**
Imaginer et organiser l'aménagement de l'agglomération Melunaise

MON AGGLO EN QUELQUES CHIFFRES

-  **16** communes aujourd'hui
20 demain
-  **15 380** hectares
-  près de **128 100** habitants
-  **56 078** logements en 2013
-  **50 889** emplois en 2013
-  **3 500** étudiants
-  **45 KM** de berges de Seine
-  **1/3** d'espaces naturels



LE SCOT BOUGE

L'élaboration du SCoT connaît une évolution importante du fait de la volonté de l'Etat de regrouper les intercommunalités pour leur donner plus de poids (loi MAPTAM) et de la dissolution du syndicat mixte d'études et de programmation de la région Melunaise (SMEP) qui pilotait l'élaboration du SCoT depuis 2013.

1^{ER} JANVIER 2016

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) est compétente pour élaborer le SCoT

1^{ER} JANVIER 2017

Un nouvel élargissement du périmètre de l'agglomération et donc du périmètre du SCoT avec quatre communes rejoignant la communauté

LE SCOT, UN PROJET AMBITIEUX...

A l'échelle d'un bassin de vie, le SCoT met en cohérence sur les 15 à 20 prochaines années, les politiques qui impactent l'aménagement d'un territoire dans toutes ses composantes. Il deviendra le schéma de référence des documents d'urbanisme locaux à l'échelle du territoire.

Le SCoT a plusieurs vocations.

D'une part, il définit un projet de territoire qui fixe notamment les équilibres entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles à préserver.

D'autre part, il détermine des objectifs en matière d'habitat et de mixité sociale, de déplacements, d'équipements commerciaux et de développement économique ou encore de préservation de la biodiversité et de transition énergétique. C'est pourquoi, tenant compte de l'ensemble des besoins de la vie quotidienne, il concerne à la fois les habitants de l'agglomération mais aussi ceux qui y travaillent, y étudient, y consomment, ...

VOTRE TERRITOIRE AU QUOTIDIEN Le SCoT, une démarche qui met en lien...



... Les politiques d'habitat et d'aménagement déclinables dans les Plans Locaux d'Urbanisme / appliquées dans les permis de construire



... La préservation de l'environnement et de l'agriculture



... Les déplacements et équipements publics



... Les politiques de développement économique et commercial

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



→ → → DESSINER LE FUTUR DE VOTRE AGGLO

Imaginer et organiser l'aménagement de l'agglomération Melunaise

...EN 6 ÉTAPES INCONTOURNABLES...

L'élaboration d'un SCoT est un processus complexe, au long cours, qui s'enrichit au fur et à mesure des étapes franchies notamment grâce à la concertation avec le public et les institutions locales qui accompagne toute la durée de l'élaboration.

2016

ANALYSER LE TERRITOIRE

Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

Dressent un état des lieux du territoire sous tous les angles – habitat, démographie, économie, déplacements, environnement, biodiversité, équipements publics – afin de mettre en lumière les enjeux pour demain.

Les 4 nouvelles communes étant porteuses d'enjeux sur le développement économique, l'offre commerciale, l'agriculture ou encore le tourisme, les études réalisées en 2014 vont être sensiblement actualisées et complétées.



1^{er} semestre 2017

CHOISIR LES AXES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Définit les grandes orientations du développement de l'agglomération melunaise à suivre pour les 15 à 20 prochaines années. Il s'agit du projet politique sur le plan de l'aménagement du territoire. Les élus y exposent leur vision de l'avenir.

2^{ème} semestre 2017

FIXER DES RÈGLES COMMUNES

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le DOO est la traduction réglementaire et spatialisée des ambitions affirmées dans le PADD. Il les décline en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le code de l'urbanisme. Il précise les obligations et recommandations à respecter.



Début 2018

BILAN DE LA CONCERTATION

ARRÊT DU PROJET EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2018

VALIDER LE PROJET

Consultation et enquête publique

Après l'arrêt du projet en Conseil communautaire, les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, communes, chambres consulaires, etc.) sont consultées une dernière fois tout comme la population à travers l'enquête publique. Il s'agit de valider définitivement le document en vue de son entrée en vigueur.



Fin 2018

APPROUVER

Le SCoT entre en vigueur après son approbation par le Conseil communautaire s'imposant alors aux documents d'urbanisme locaux.

...À TRAVERS UNE DÉMARCHÉ PARTAGÉE



ECHANGER ET DÉBATTRE

Des rencontres publiques aux moments clés de la démarche pour permettre aux citoyens et institutions locales de questionner le projet, échanger avec les élus et les techniciens et faire des propositions.



S'EXPRIMER

Pour recueillir l'ensemble des avis, remarques et interrogations :

- **Une adresse mail** : scot@camvs.com
- **Un cahier mis à disposition du public** aux horaires habituels d'ouverture du siège de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et pendant les temps de concertation.
- **Par courrier** : CA Melun Val de Seine, 297 rue Rousseau Vaudran, CS 30187 77198 DAMMARIE LES LYS CEDEX



RESTER CONNECTÉ

Une rubrique dédiée sur www.melunvaldeSeine.fr pour accéder à tout moment à l'ensemble des informations.



DÉCOUVRIR

Une exposition évolutive pour découvrir, à chaque étape de la démarche, le contenu des études et l'évolution du SCoT.



S'INFORMER

Des articles dans le magazine communautaire « Mon aggro » pour s'informer de l'état d'avancement du projet et les rencontres citoyennes programmées.

